



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 29 avril 2024

**MANIFESTATIONS FÊTE DU TRAVAIL
MESURES DE SÉCURITÉ SUR NANTES ET SAINT-NAZAIRE MERCREDI 1ER MAI**

Mercredi 1^{er} mai se dérouleront les traditionnelles manifestations de la fête du travail notamment à Nantes et à Saint-Nazaire.

Dans le contexte actuel de niveau élevé de la menace terroriste, et pour permettre à tous de manifester en toute sécurité, Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la Loire-Atlantique a pris plusieurs mesures de sécurité spécifiques afin de préserver l'ordre public.

Sont ainsi interdits, **mercredi 1^{er} mai 2024 de 8h00 à 20h00** sur les communes de Nantes et Saint-Nazaire.

- L'enlèvement ou le transport de tout carburant, par jerricans, cubitainers, bidons, flacons ou récipients divers,
- Le port, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissement.
- Le port et le transport d'objets pouvant constituer une arme par destination

Les arrêtés sont publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle**

6 quai Ceineray – BP 33515
44035 Nantes

02 40 41 20 91
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr